## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août, Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 19h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

<u>Date de la convocation</u>: 22/08/2023 <u>Nombres d'Elus présents</u>: 12/14 <u>Nombres de votants</u>: 14/14

Pouvoirs: Mme MARIE donne pouvoir à M. LEVET - M Kara donne pouvoir à M GRANGE

LEVET Patrick	X	CHAURAND Anne	X
FLAMAND Catherine	X	CROISY Daniel	X
SUCHET Gabriel	X	GRANGE Emmanuel	X
PERREAUD Pascal	X	JOSSERAND Christiane	X
ANDRE Renée	X	KARA Ramazan	ABS EXCUSE
BAMPA Joëlle	X	LABRANCHE Guy	X
CARON Catherine	X		
MARIE Audrey	ABS EXCUSE		

## Secrétaire de séance désigné (Article L2121-15 du CGCT): Guy LABRANCHE

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 29 Juin 2023.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente du 29 Juin 2023.

Remarques faites concernant la communication autour des séances du CM:

- PV non affichés et mis sur le site
- Convocations non affichées
- Liste des délibérations non affichée

## Réponses apportées :

- Conformément à la réforme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et conformément à la délibération n° 2022-28 prise le 30 juin 2022, la commune a pris la décision de ne plus afficher les PV mais de les mettre en ligne sur le site
- Les panneaux d'affichage étant remplis par différents documents obligatoires (arrêtés préfectoraux, arrêtés de circulation, publications et informations diverses) au quotidien, il est compliqué de mettre la convocation et la liste des délibérations à l'affichage. Elles sont cependant à disposition du public en mairie.

## **PERSONNEL**

## ➤ <u>DELIBERATION N°2023-35</u> MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Par délibération du 29 juin 2023, le conseil municipal a fixé le tableau des emplois communaux.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que suite au changement du rythme scolaire à 4 jours à partir de septembre 2023, la répartition des tâches notamment au niveau de l'entretien au sein de l'école est modifiée sur ces 4 jours.

L'entretien des locaux étaient répartis entre 3 agents, avec la nouvelle organisation il convient de supprimer un des postes.

Il est donc proposé de modifier le Tableau des emplois de la façon suivante :

- Supprimé le poste d'adjoint technique à 10/35 annualisés 7h52

Les membres du Conseil après avoir délibéré, à la majorité des présents

- ACCEPTENT la modification du tableau des emplois
- VALIDENT le nouveau tableau des emplois

## Vote:

**POUR: 14** 

CONTRE: 0

**ABSTENTION: 0** 

## **URBANISME**

## ➢ <u>DELIBERATION N°2023-36</u> RETROCESSION BANDE DE TERRAIN LOT 8 LES AYES - BOURG HABITAT

Sujet exposé par Mme FLAMAND.

Madame FLAMAND rappelle que lors des séances précédentes (avril, mai et juin 2023), une discussion sur la rétrocession de la bande de terrain le long des parcelles A834 et A966 (140m2) par BOURG HABITAT pour 1€ symbolique ainsi que la prise en charge des frais de notaires, (Accord de BOURG HABITAT) avait été mis à délibération mais ajournée concernant le devenir de la haie longeant l'une des parcelles (A966). En effet, celle-ci débordant sur les deux parcelles.

Après vérification, la haie est implantée sur la parcelle A966 appartenant à la commune. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir un arrachage de la haie.

Il a donc été spécifié à BOURG HABITAT de ces informations.

Madame FLAMAND expose les différents retours de BOURG HABITAT

- Demande d'une légère modification de la bande de terrain rétrocédée au niveau de la parcelle A966
- Ne souhaite pas conserver la haie à moitié taillée et propose de l'arracher à sa charge et installation d'une clôture sur 40m linéaire avec panneaux obstruant coût partagé avec la mairie.
- Devis reçu à hauteur de 4 400 Euros TTC pour l'opération soit 2 200 Euros à la charge de la mairie.

Après avoir eu connaissance de ces différents éléments, les membres du Conseil, à la majorité des votants :

- ACCEPTENT l'arrachage de la haie entre la parcelle A966 et A1410 à la charge de BOURG HABITAT
- **ACCEPTENT** que M. le Maire signe le devis pour un coût de 2 200 Euros à charge de la commune pour l'installation de la clôture
- **ACCEPTENT** de rétrocéder la bande de terrain le long des parcelles A834 et A966 (140m2) représentée sur le plan de cession par A1 et A2 à BOURG HABITAT
- AUTORISENT M. le Maire à signer l'acte authentique de cession à l'euro symbolique à BOURG HABITAT

#### **Vote**

## > INFORMATIONS

- Lotissement derrière l'Ecole : logements livrés début 2024

- AG Lotissement Simone Veil: lundi 4 septembre

## > RENOVATION SALLE DES FETES

Mme FLAMAND informe les membres du conseil que l'entreprise BETEC interviendra la semaine 38 ou 39 pour l'étude de faisabilité de la rénovation de la salle des fêtes.

Pour rappel, lors de la séance du 25 mai 2023, le Conseil avait validé l'intervention de l'entreprise suite à leur venue pour estimation, l'entreprise BETEC avait évalué ses honoraires à 3 150 € HT. (Délibération n°2023-24)

#### **ECOLE**

M. SUCHET, adjoint et délégué aux affaires scolaires, informe les membres du conseil que l'équipe enseignante va être modifiée pour la rentrée 2023-2024.

Mme JANIN reprend la classe des CE1-CE2 et M. WAGNER assurera la classe des PS-MS. M. CORNET fait également son entrée dans l'équipe afin de compléter les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 à hauteur d'une journée chacune.

2 stagiaires vont également venir renforcer l'équipe sur la fin d'année 2023 pour seconder les ATSEM.

M. SUCHET rappelle du retour favorable de l'Education nationale pour le passage du rythme scolaire à 4 jours avec les horaires suivants : 8h30 - 12h et 14h - 16h30

M. SUCHET informe également que suite au renouvellement de contrat avec le prestataire RPC, le prix du repas a subit une augmentation de 12% par rapport au contrat précédent (2021-2022).

Les membres du Conseil sont informés de la proposition faite par l'OSR01 pour les mercredis matin d'accueillir les enfants dès 8h00 jusqu'à 12H00 en leur proposant différentes activités (ordre aléatoire) :

- Un temps d'accueil (jusqu'à 8H30)
- Un temps pratique de pratique sportive option multisports.
- Un temps de pratique option football
- Un temps de réflexion théorique, action « scolaire » et « éducative »
- Un temps de récupération (retour au calme)
- Un temps de restauration (si souhaité jusqu'à 12H30) : le repas est tiré du sac...

Le lieu sera soit la Salle des fêtes de TOSSIAT (et ses terrains) soit Le gymnase des Buclanes à CERTINES

#### **DIVERS**

## **DELIBERATION №2023-37**

#### **BAIL CHASSE**

Le Conseil municipal décide d'accorder un droit de chasse sur les terrains et bois communaux de Saint-Just, l'exception de ceux loués à des particuliers, à M. MOLARD Jacques, Président de la Société de Chasse, domicilié à Saint-Just, 5 Chemin du Petit Plan, pour une durée de six années, du 1<sup>er</sup> Septembre 2023 au 31 août 2029.

Le bail sera résilié de plein droit en cas de constitution dans la Commune, en application de la loi du 10-07-1964, d'une association de chasse agréée.

Le prix annuel de location sera de 100 Euros qui seront versés en une seule fois le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, à la caisse du Receveur municipal.

Les membres du Conseil après avoir délibéré, à la majorité des présents

- ACCEPTENT d'accorder un droit de chasse pour une durée de six ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2029
- VALIDENT le montant annuel de location de 100 Euros versé le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année

#### Vote:

**POUR: 14** 

CONTRE: 0

**ABSTENTION: 0** 

## **DELIBERATION N°2023-38**

# LOCATION SALLES COMMUNALES (demi-journée / demi-tarif) ASSOCIATIONS EXTERIEURES

M. LEVET informe le Conseil municipal que suite à l'ouverture des salles communales à la location aux associations extérieures, la mairie a réceptionné plusieurs demandes pour des demi-journées ou des soirées. Lors de ces demandes, il a été demandé par ces associations s'il était possible d'avoir un demi-tarif. M. le Maire propose donc au vote le demi-tarif pour les locations à la demi-journée ou soirée. Les membres du Conseil après avoir délibéré, à la majorité des présents

- REFUSENT de faire des prix de location à demi-tarif

POUR: 0

CONTRE: 14

**ABSTENTION: 0** 

#### > ASSOCIATIONS

- Remise des clés le jeudi 07 septembre pour la reprise des activités
- AG du Comité le 12 Septembre
- Souhait de la commune de faire contribuer toutes les Associations à un événement sportif fin juin 2024 pour Terres de Jeux 2024

#### > TRAVAUX

- Plateforme dépôt poubelles au Carouge pour les trentaines de poubelles

## > CCAS

- Repas des ainés le lundi 4 décembre 2023

#### > VŒUX DU MAIRE

- Le Vendredi 12 Janvier 2024

#### PROCHAIN CONSEIL LE 28 SEPTEMBRE A 20H

PV approuvé lors de la séance du 26/10/2023			
Secrétaire de séance,	Le Maire,		
Guy LABRANCHE	LEVET Patrick		
8			